

Analyse sociologique du processus de réinstallation des personnes déplacées dans le cadre du projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (Sénégal)

Ibrahima DIA,
Université Cheikh Anta DIOP, Dakar
ibrahima5.dia@ucad.edu.sn

Résumé. Cet article analyse le processus de réinstallation des populations déplacées dans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (Sénégal). L'étude examine et compare les caractéristiques socio-économiques des personnes déplacées avant et après le déplacement, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre de la réinstallation. Les résultats de l'étude montrent que l'approche participative et intégrative adoptée a favorisé l'adhésion des populations, mais des défis persistent en termes d'équité dans l'indemnisation et de préservation des conditions de vie. Le projet a réussi à gérer efficacement les plaintes et à effectuer des indemnisations rapides. Cependant, la transition vers des parcelles plus petites et la difficulté à maintenir certaines activités économiques ont engendré une vulnérabilité chez certaines personnes affectées. L'étude souligne l'importance d'une approche holistique prenant en compte les dimensions socio-économiques et culturelles le déplacement involontaire de populations, ainsi que la nécessité d'un suivi à long terme pour évaluer et ajuster les stratégies mises en place.

Mots-clés : réinstallation, déplacement, indemnisation, vulnérabilité, Saint-Louis

Abstract. This paper analyzes the resettlement process of displaced populations within the framework of the Emergency Recovery and Resilience Project in Saint-Louis (Senegal). The study examines and compares the socio-economic characteristics of displaced people before and after displacement, as well as the mechanisms for implementing resettlement. The results of the study show that the participatory and integrative approach adopted has favored the adherence of the populations, but challenges remain in terms of equity in compensation and preservation of living conditions. The project has succeeded in effectively managing complaints and delivering prompt compensation. However, the transition to smaller plots and the difficulty of maintaining certain economic activities have created vulnerability among some of those affected. The study highlights the importance of a holistic approach that takes into account the socio-economic and cultural dimensions of involuntary resettlement, as well as the need for long-term monitoring to evaluate and adjust the strategies put in place.

Key words: resettlement, displacement, compensation, vulnerability, Saint-Louis

Introduction

Depuis plus de deux décennies, la ville de Saint-Louis, dans sa partie insulaire, est régulièrement frappée par des houles exceptionnelles. Le quartier de Guet Ndar, le plus densément peuplé de l'île, situé dans la Langue de Barbarie, entre le fleuve et l'Océan Atlantique, est le plus exposé. Des dégâts matériels importants sont ainsi régulièrement enregistrés. En 2017, plus de 200 familles ont été directement impactés. Dans ce contexte, l'État du Sénégal, pour faire face à cette situation de risque, assiste la ville de Saint-Louis à travers la mise en place d'un mécanisme d'adaptation dénommé Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis. Ce dispositif est envisagé comme une réponse efficace face aux ondes de tempêtes maritimes intempestives et récurrentes auxquelles les habitants de la langue de barbarie sont confrontés. Parmi les activités envisagées par l'État, figurent (i) le relogement provisoire des populations de la Langue de Barbarie ayant perdu leurs maisons suite aux ondes de tempête de 2017 et 2018 ; (ii) le relogement définitif des populations occupant la bande dite de sécurité, d'une largeur de 20 m située sur la Langue de Barbarie entre la mer et les quartiers de Guet Ndar, Gokhou Mbathie, et Santhiaba ; (iii) la libération de ladite bande pour l'aménagement d'infrastructures de protection, destinées à sécuriser les populations installées en front de mer et réduire les dégâts causés par l'avancée de celle-ci.

Toutefois, avant le transfert des populations de la langue de Barbarie implantées sur la bande de 20 m, l'État avait déplacé et relogé temporairement dans des unités mobiles sur le site de Djougop, les populations sinistrées qui occupaient les tentes en bâches au niveau du site inondable de Khar Yalla et les bâtiments délabrés abandonnés de la Maison de la Femme au Camp Gazeille. Cette opération a nécessité l'acquisition et l'aménagement de 14,2 ha. En plus de ces sinistrés, d'autres personnes anciennement impactées se retrouvent dans des familles d'accueil ou ont préféré louer des maisons dans la ville de Saint-Louis. Ces personnes ont émis le souhait de se faire attribuer des unités mobiles d'habitation sur le site de relogement de Djougop créé à cet effet. L'Agence de Développement Municipal (ADM) qui pilote ce processus a acquis une assiette foncière pour le relogement définitif de tous les sinistrés. L'acquisition foncière induite par cette opération et le déplacement de populations ont nécessité le déclenchement de procédures opérationnelles de sauvegarde sociale et de protection des actifs des particuliers. Cet article analyse le processus à partir des référentiels en la matière et de la sociologie des déplacements forcés pour voir le degré de conformité de l'action publique et comment la réinstallation des populations impacte leurs conditions de vie.

1. La sociologie récente des déplacements de personnes et communautés au Sénégal

Les sociologues voient dans les déplacements de populations provoqués par les initiatives de développement, un champ de recherche et de compréhension de ces dynamiques. Ces déplacements ne sont pas une nouveauté. Cependant leurs causes ont changé. Si ces

dernières étaient jadis liées à la conjoncture des guerres et des catastrophes naturelles, elles sont aujourd'hui toutes autres. Les déplacements sont désormais d'ordre géopolitique, « hors crise » (BLOT et SPIRE, 2014). Afin de promouvoir l'installation d'infrastructures modernes, les États adoptent des lois qui permettent l'accès à des espaces qui peuvent les accueillir, ce qui favorise le développement économique et social des sociétés. Afin d'accomplir cela, ils utilisent la notion de "déguerpissement" dans leurs procédures administratives et techniques. Cette expression désigne le processus de délogement des populations vivant dans des conditions d'habitat précaires par l'administration coloniale, dans le but d'assainir les quartiers, de percer des voies, d'installer des infrastructures et des équipements socio-collectifs, et d'améliorer les conditions d'habitation (Sané, 2013). L'idée présente dans cette définition concerne donc les aspects liés à la sélection des endroits où les établissements humains seront implantés. Le Sénégal n'est pas exempt de cette situation en raison de l'augmentation rapide de la population de ses villes. L'idée présente dans cette définition concerne donc les aspects liés à la sélection des endroits où les établissements humains seront implantés. Le Sénégal n'est pas exempt de cette situation en raison de l'augmentation rapide de sa population urbaine et péri-urbaine. Ces conditions ont entraîné des occupations non régulières dans des espaces initialement réservés à d'autres fonctions et usages et sans prendre en considération une planification entendue comme une prise en compte des schémas d'aménagement.

Les espaces réservés aux infrastructures routières, autoroutières et d'assainissement ne sont pas repérés, sécurisés et protégés contre les occupations irrégulières. Ainsi, dès que l'État entreprend un grand projet, la question des emprises et de leur libération se pose. Selon l'article 4 de la loi n° 76-67 du 2 juillet 1976 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et sur les autres opérations foncières d'utilité publique, la notion de déguerpissement vise les projets initiés et financés entièrement par l'État. Les termes "déguerpissement", "libération" et "expropriation" sont souvent employés dans les textes officiels du Sénégal. Aucun de ces termes n'indique un éventuel recasement.

Les occupants irréguliers de ces espaces sont souvent désemparés face aux conditionnalités de l'acquisition foncière imposées par les pouvoirs publics. Même dans les situations où ils détiennent des titres, ces derniers sont précaires. Aujourd'hui, l'implication des institutions financières internationales en tant que partenaires techniques et financiers des pays emprunteurs a conduit à intégrer les procédures de libération des emprises des projets qu'elles financent dans un programme de développement qui ne se limite pas à la réalisation du projet en question. Il s'agit désormais de donner aux personnes affectées par les projets le soutien dont elles ont besoin pour rétablir leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance.

La sociologie des déplacements de populations a donc pour objet l'étude des répercussions socioéconomiques et des dynamiques tant collectives qu'individuelles impliquant les

personnes déplacées, les structures et institutions liées à ces processus. Ces déplacements peuvent être causés par des conflits armés, des catastrophes naturelles, des crises économiques ou des persécutions. Il s'agit de comprendre les variables sociales, politiques, économiques et environnementales qui façonnent le vécu des déplacés, ainsi que les implications pour les populations et communautés hôtes et de la zone de départ. Elle est considérée comme une approche critique des relations de pouvoir et de domination à toutes les échelles pouvant générer ou amplifier les inégalités sociales, les situations de crises ou les vulnérabilités. Elle place les déplacés au cœur des processus devant les prendre en charge et comme acteurs majeurs des transformations sociales qu'ils peuvent subir. C'est un modèle au carrefour des sciences sociales, économiques et environnementales. Cependant, le déplacement induit par un projet d'infrastructure ou de développement rentre dans le cadre d'une approche anticipatrice d'atténuation et d'évitement des risques. Les risques envisagés sont de plusieurs types, allant de la perte de terres à la désagrégation sociale en passant par l'augmentation de la morbidité et de la mortalité ainsi que l'insécurité alimentaire. Ces risques interagissent et s'amplifient mutuellement, créant un processus complexe d'appauvrissement et de déstructuration sociale.

La majorité des partenaires techniques et financiers des pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires reconnaissent que l'acquisition de terres et les pertes et restrictions qu'elle provoque peuvent avoir des impacts défavorables sur les communautés et les personnes. L'acquisition de terres dans le cadre de projets ou les restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres peut générer le déplacement physique des personnes (relocalisation, perte de terrains résidentiels ou perte d'habitat), le déplacement économique (perte de terres, d'actifs ou d'accès aux actifs, donnant lieu à la perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance, ou les deux). Le terme « réinstallation involontaire » renvoie à ces impacts. La réinstallation est jugée involontaire lorsque les personnes ou les communautés touchées n'ont pas le droit, ou une véritable opportunité, libre de coercition ou d'intimidation, de refuser l'expropriation de leurs terres ou des restrictions à l'accès ou à l'utilisation des terres entraînant la perte d'actifs ou le déplacement. La sauvegarde sociale vise donc à garantir que les personnes qui doivent être déplacées soient traitées de façon juste et équitable et, d'une manière socialement et culturellement acceptable, qu'elles reçoivent une indemnisation et une aide à la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer un revenu, leurs niveaux de production et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés, et qu'elles puissent bénéficier des avantages du projet qui induit leur réinstallation.

2. Modèle théorique et méthodologie de la recherche

Pour comprendre l'évolution des conditions sociales et économiques il nous a paru important de mobiliser l'approche constructiviste inspirée de l'anthropologie du

développement combinée au modèle de la sociologie des déplacements forcés. Selon cette méthode, rien n'est prédéterminé à l'avance ; les actions et les comportements dans la vie sociale sont guidés par les constructions des individus ou des communautés plutôt que par les déterminations. Les recherches menées par Berger et Luckmann (2012) sont idéales pour illustrer ce modèle, car elles font partie du constructivisme phénoménologique. En se basant sur les socles de la connaissance dans la vie quotidienne, ils recherchent la manière dont la réalité est construite. Berger et Luckmann optent pour une approche qui favorise l'interaction des personnes. En utilisant cette méthode, nous pouvons améliorer notre compréhension de la problématique de la sauvegarde sociale et la considérer sous la forme d'un construit social. Aussi, le déplacement forcé de populations et leur réinstallation sont examinés à l'aide d'un nouveau modèle conceptuel en tenant compte de la dimension socioéconomique de ce processus, à savoir le risque d'appauvrissement du groupe déplacé et des éléments de rétablissement consécutifs au déplacement.

Afin de refléter les permanences fondamentales d'une réinstallation, cette grille conceptuelle peut être utilisée pour analyser, critiquer et expliquer des cas spécifiques. Il a été utilisé par des socio-anthropologues notables tels que Hilathur, Agnihotri, Ota, Pandey, Mahapatra et Thangaraj dans des régions géographiques aux réalités sociales et économiques très variées. La méthodologie adoptée dans cette recherche a combiné un référentiel comparatif avec des outils qualitatifs et quantitatifs dans une démarche participative qui prend en charge les avis de l'ensemble des parties prenantes, de manière inclusive. Cette démarche s'articule autour de quatre axes essentiels constitués par :

- i. une recherche documentaire sur le programme de réinstallation déjà mise en œuvre ;
- ii. des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un panel d'acteurs impliqués dans le recensement, les enquêtes socioéconomiques et la mise en œuvre des opérations de réinstallation ;
- iii. une enquête socio-économique auprès des Personnes déplacées;
- iv. l'observation directe.

L'étude documentaire a permis d'avoir une appréciation globale sur le processus de déplacement des personnes. Elle a servi à faire un état des lieux de la réinstallation, de la situation initiale à la mise en œuvre. L'enquête socioéconomique a permis d'établir le profil des personnes déplacées et les variations entre la situation initiale et celle post-déplacement et de vérifier la pertinence des choix et ajustements dans l'identification des personnes vulnérables. Pendant les entretiens semi-directifs nous sommes revenus sur les rôles et responsabilités de chaque acteur dans le processus de réinstallation, de vérifier l'atteinte des objectifs du déplacement, de discuter en profondeur la manière dont les personnes déplacées et les autres parties prenantes ont vécu le processus, de trianguler les informations et les éléments de preuve de l'exécution des directives, mais aussi, de

recueillir des éléments d'appréciation des performances et contraintes dans la mise en œuvre de même que les recommandations et suggestions.

Le référentiel comparatif est axé sur les principes et exigences suivants :

- v. le déplacement involontaire de personnes doit autant que possible être évité ou minimisé, en envisageant des variantes dans la réinstallation;
- vi. lorsqu'il est impossible d'éviter le déplacement, les actions de réinstallation doivent être conçues et mises en œuvre en tant que programmes de développement durable, en mettant en place des ressources suffisantes pour que les personnes déplacées puissent profiter des avantages de l'action publique. Les personnes déplacées doivent être consultées et doivent participer à la planification et à l'exécution du déplacement ;
- vii. les personnes déplacées doivent être assistées dans leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie, ou au moins pour le restaurer à son niveau d'avant le déplacement ;
- viii. une pleine information et participation de la communauté, avec l'accentuation particulière sur l'inclusion des pauvres, les populations vulnérables et/ou marginalisées dans une communauté ;
- ix. une compensation complète et à temps pour toutes les pertes de bien et ressources provoquées par le déplacement ;
- x. un programme de suivi/évaluation pour contrôler l'évolution du déplacement et garantir que la compensation et la réhabilitation économique surviennent comme planifié.

3. Résultats discutés de la recherche

3.1. Caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques des personnes déplacées dans la phase initiale

L'analyse du profil socio-économique porte sur les personnes déplacées chefs de ménages recensés sur le site de recasement de Djougop. Le recensement a permis d'identifier 60 personnes. Le travail d'enquête sur les personnes affectées se présente comme suit :

- 53 personnes enquêtées ;
- 06 personnes non enquêtées parce qu'injoignables ;
- 01 personne inconnue, non retrouvée.

3.1.1. Sexe des personnes enquêtées

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enquêtés selon le sexe

Tableau 3 : Structure par sexe des enquêtés

Sexe	Effectif	Fréquence
Homme	47	79,6%
Femme	12	20,38%
TOTAL	59	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

L'enquête montre que les hommes sont largement supérieurs aux femmes. En effet, les enquêtés de sexe masculin représentent 79,6% des effectifs alors que les femmes représentent 20,38%. Cette situation s'explique par l'accès facile des hommes à la propriété grâce à leur condition financière plus favorable.

3.1.2. L'âge des personnes enquêtées

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enquêtés par groupe d'âge décennale.

Tableau 4 : Distribution par âge des enquêtés

Age	Effectif	Fréquence
20 à 30 ans	05	9,44%
31 à 40 ans	08	15%
41 à 50 ans	22	41,50%
51 à 60ans	13	24,54%
61 à 70ans	4	7,54%
71 ans et plus	1	1,88%
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

L'analyse des données révèle que la majorité des enquêtés ont entre 41 et 50 ans, soit 41,50% de l'effectif contre 24,54% pour ceux dont l'âge se situe entre 51 et 60 ans. Les enquêtés dont l'âge est compris entre 31 et 40 représentent 15%, alors que ceux de 20 à 30 ans comptent 9,44%. Les enquêtés âgés de 70 ans et plus sont les moins représentés avec 1,88% de l'effectif. L'âge moyen est de 26,5 ans, alors que 67,62% ont moins de 50 ans. Il faut noter que le plus jeune est âgé de 21 ans et le plus âgé a 77 ans.

3.1.3. Nationalité et groupe ethnique

L'analyse des données montre que les personnes déplacées sont, dans leur ensemble, de nationalité sénégalaise. Leur appartenance ethnique reflète la cartographie de l'occupation des différentes ethnies dans cette zone.

Tableau 5 : Répartition des enquêtés selon l'ethnie

Ethnie	Effectif	Fréquence
Peulh	29	54,72%
Wolof	16	30,18%
Sérère	3	5,66%
Bambara	3	5,66%
Autres	2	3,78%
TOTAL	53	100%

Source: Données enquêtes ADM, PAR 2019

Les enquêtés sont en majorité d'ethnie Peul avec 54,72% de l'effectif, suivis des Wolof avec 30,18. Les Mandingues et les Bambaras représentent chacun 5,66%. Les Diola et Manjak constituent le reste de l'effectif et sont les moins représentés, soit 3,78% des personnes touchées par le déplacement.

3.1.4. La situation matrimoniale des déplacés

Cette section porte sur la situation matrimoniale des personnes affectées par le projet.

Tableau 6 : Situation matrimoniale des déplacés

Situation matrimoniale	Effectif	Pourcentage
Marié(e) monogame	39	73,58%
Marié(e) polygame	6	11,32%
Divorcé(e)	1	1,88%
Veuf/veuve	1	1,88%
Célibataire	6	11,32%
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

L'analyse des données d'enquête révèle que la plupart des déplacés sont mariés. Parmi ces mariés, les monogames représentent 73,58%, tandis que 11,32% sont polygames. Les célibataires représentent 11,32 de l'effectif. Les groupes de divorcés et de veufs (es) sont faiblement représentés soit 1,88% chacun.

3.1.5. Le niveau d'instruction des déplacés

Le tableau 6 suivant présente le niveau d'instruction des déplacés.

Tableau 7 : Niveau d'instruction des déplacés

Instruction	Effectif	Fréquence
Aucun	9	16,98%
Primaire	11	20,75%
Secondaire	17	32,07%
Supérieur	12	22,64%
Technique ou professionnel	2	3,78%
Alphabétisé	2	3,78%
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

Les données d'enquête montrent un niveau satisfaisant d'instruction des personnes déplacées. On note que 79,23% des personnes déplacées ont fréquenté l'école française,

contre 3,78% qui ont suivi l'enseignement coranique et 3,78% qui ont été alphabétisés dans les langues locales. Par contre, un nombre élevé d'enquêtés n'est pas instruit soit 16,98%. Parmi les personnes ayant fréquenté l'école française, 20,75% n'ont pas dépassé le niveau primaire, 32,07% ont atteint le niveau secondaire et 22,64% sont arrivés au niveau supérieur.

3.1.6. Activités socioprofessionnelles des personnes déplacées

Les activités socioprofessionnelles des personnes déplacées sont présentées en faisant référence à l'activité principale d'une part et à l'activité secondaire d'autre part.

Tableau 8 : Activité principale des enquêtés

Activité principale	Effectif	Fréquence
Agriculture	3	5,66
Hôtellerie	1	1,88
Elevage	1	1,88
Commerce	6	11,32
Ouvrier	8	13,09
Agent de sécurité	1	1,88
Agent d'administration	14	26,41
Informaticien	2	3,76
Enseignant	4	7,54
Retraité	3	5,66
Chauffeur	3	5,66
Sans emplois	4	7,54
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

L'analyse des données révèle que les personnes enquêtées sont en majorité des agents d'administration avec 26,41% de l'effectif. Cette situation s'explique par le niveau d'instruction des PAP. Ils sont suivis des ouvriers, des commerçants et des enseignants qui représentent respectivement 13,09%, 11,32% et 7,54%. Les personnes sans emploi représentent 7,54% et les retraités 5,66%. Les autres catégories socioprofessionnelles sont faiblement représentées avec des fréquences qui se situent entre 5,66% et 1,88%. Ces catégories concernent des activités aussi diverses comme l'agriculture, l'informatique, le gardiennage, l'élevage, l'hôtellerie, etc.

Tableau 9 : Activités secondaires des enquêtés

Activité secondaire	Effectif	Fréquence
Agriculture	4	22,22%
Élevage	7	38,88%
Boulangier	6	33,33%
Mécanicien	1	5,55%
TOTAL	18	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

3.1.7. Niveau de revenus des enquêtés

Le tableau ci-dessous présente la distribution des enquêtés selon le revenu mensuel.

Tableau 10 : Revenus des enquêtés

Revenu mensuel	Effectif	Fréquence
Moins de 50000	1	1,88
50000 à 75000	11	20,75
76000 à 100000	9	16,98
101000 à 125000	7	13,20
126000 à 150000	3	5,66
151000 et plus	22	41,5
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

L'analyse des données d'enquête montre que la majorité des enquêtés soit 60,36% ont un revenu moyen mensuel supérieur à 100000 FCFA, dont 41,5% au-dessus de 150000 FCFA, tandis que 37,73% déclarent avoir un revenu mensuel supérieur à 50000 FCFA et 1,88% gagnent moins de 50000 FCFA.

3.1.8. Le nombre de personnes prises en charge par les personnes déplacées

La plupart des enquêtés, soit 90,56%, ont en charge des personnes. Parmi les personnes déplacées ayant en charge des personnes, 73% ont en charge des enfants de moins de 5 ans et 27% des enfants de 5 ans et plus. Toutefois, 9,44% des personnes enquêtées déclarent ne pas avoir d'enfants en charge.

Tableau 11 : Nombre de personnes en charge par les enquêtés

Personne à charge	Effectifs	Fréquence
Moins de 5 ans	35	72,91%
5 ans et plus	13	27,09%
TOTAL	48	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

3.1.9. Existence de handicap et/ou de maladie chronique chez les personnes déplacées

Le tableau 12 indique la situation de handicap chez les personnes déplacées. Il permet en même temps d'identifier les personnes pouvant être considérées comme vulnérables et devant bénéficier d'un traitement spécifique.

Tableau 12 : Situation de handicap chez les chefs de ménage

Handicap	Effectif	Fréquence
Oui	2	3,92
Non	51	96,08
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

La situation des enquêtés montre que 3,92 % des enquêtés présentent une situation de handicap. Les types de handicap notés sont surtout de type moteur et visuel. Le tableau 14 présente les enquêtés qui souffrent de maladies chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou les insuffisances rénales.

Tableau 13 : Profil sanitaire des déplacés

Maladie	Effectif	Fréquence
Oui	15	28,30
Non	38	71,70
TOTAL	53	100%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

Les résultats d'enquête révèlent que 28,30% des personnes déplacées vivent avec une maladie chronique, dont 40% souffrent de maladies cardiovasculaires ou de diabète et 20% atteintes de maladies visuelles.

Tableau 14 : Types de pathologies dont souffrent les déplacés

Type maladie	Effectif	Fréquence
Asthmatique	1	6,66%
Allergie	1	6,66%
Maux de tête chroniques	2	13,33%
Hémorroïde	1	6,66%
HTA	2	13,33%
Cardiaque	2	13,33%
Vision	3	20%
Diabète	2	13,33%
Drépanocytose	1	6,66%

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

3.2. Caractéristiques et critères de vulnérabilité des déplacés

Les personnes vulnérables sont celles qui risquent de devenir plus vulnérables du fait du déplacement ou de l'impact social du déplacement sur leurs biens ou leur source de revenu. L'enquête socioéconomique qui a été menée lors de la préparation du déplacement a permis d'identifier :

- les personnes vivant avec une maladie chronique;
- les personnes âgées sans soutien ;
- les ménages dont les chefs sont des femmes avec plus de 5 enfants en charge;
- les personnes vivant avec un handicap ;
- les femmes veuves.

À partir de ces critères prédéfinis, il a été possible d'identifier 15 personnes vulnérables. En vue d'assurer la confidentialité des identités, les noms ont été remplacés par des codes.

Tableau 15 : Liste des personnes vulnérables

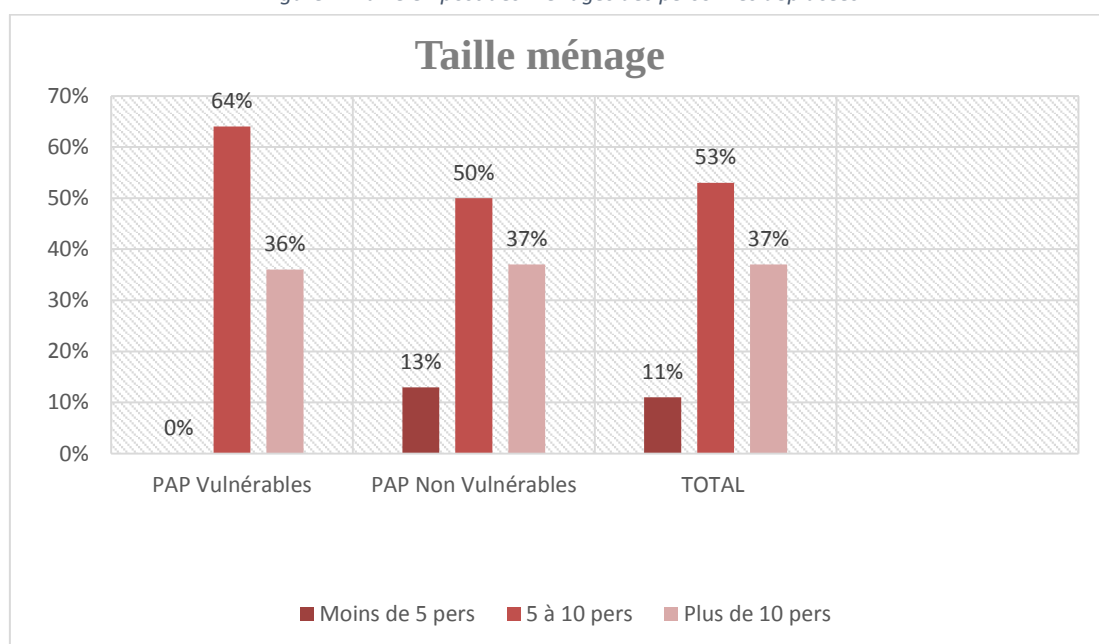
Code PAP	Sexe	Vulnérabilité
DJ3	F	Maladie
DJ4	M	Age ≥ 70
DJ6	M	Maladie
DJ11	F	Maladie
DJ19	M	Maladie
DJ24	M	Maladie
DJ27	M	Maladie
DJ34	M	Maladie
DJ39	M	Handicap et Maladie
DJ44	M	Maladie
DJ48	F	Maladie
DJ52	M	Handicap
DJ53	M	Maladie
DJ54	M	Handicap
DJ60	F	Maladie

Source : Données enquêtes ADM, PAR 2019

3.3. Analyse de l'évolution des conditions socio-économiques des personnes déplacées dans la phase post-déplacement

Il ressort de l'analyse de l'évolution des conditions de vie des personnes déplacées que la réinstallation n'a pas eu d'effets négatifs sur elles, comparée à la situation antérieure. Les personnes touchées sur le site de Djougop appartiennent à des ménages de 11 membres en moyenne et dont ils ont la charge. Ce nombre est relativement moins bas chez les personnes vulnérables.

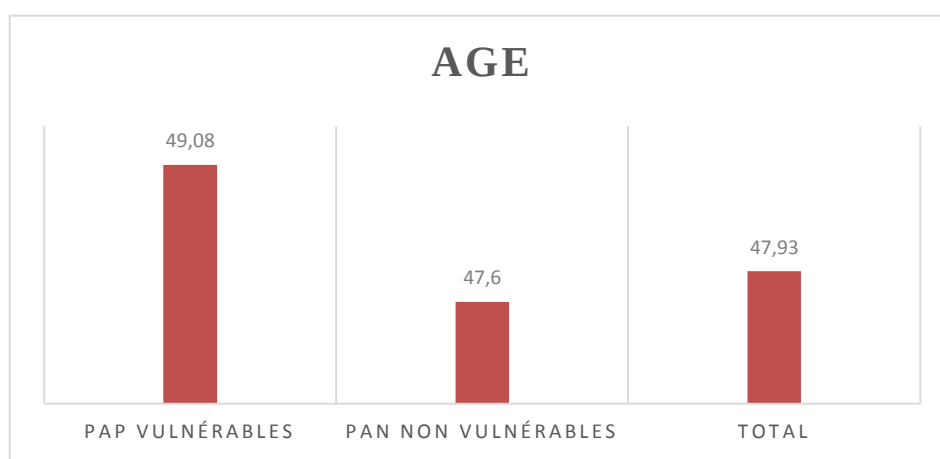
Figure 2: Taille ex-post des ménages des personnes déplacées



Source : Enquête DIA février 2023

Les personnes déplacées ont un âge moyen de 48 ans avec une légère variation (1%) en croît dans le groupe des PAP vulnérables. Un peu moins de la moitié des PAP, à savoir 42%, ont un âge compris entre 40 et 50 ans. La cohorte des plus de 60 ans (critère de vulnérabilité) représente 15%.

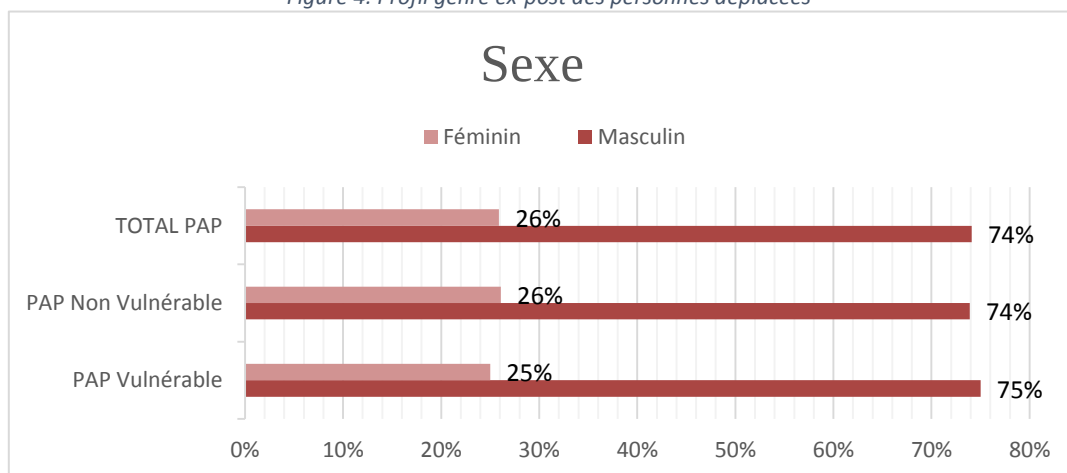
Figure 3: Age ex-post des personnes déplacées



Source : Enquête DIA février 2023

Les PAP sont majoritairement des hommes, avec une proportion de 74%. Cette prédominance avait été expliquée dans la situation initiale par : "l'accès facile des hommes au foncier grâce à leur condition financière plus favorable".

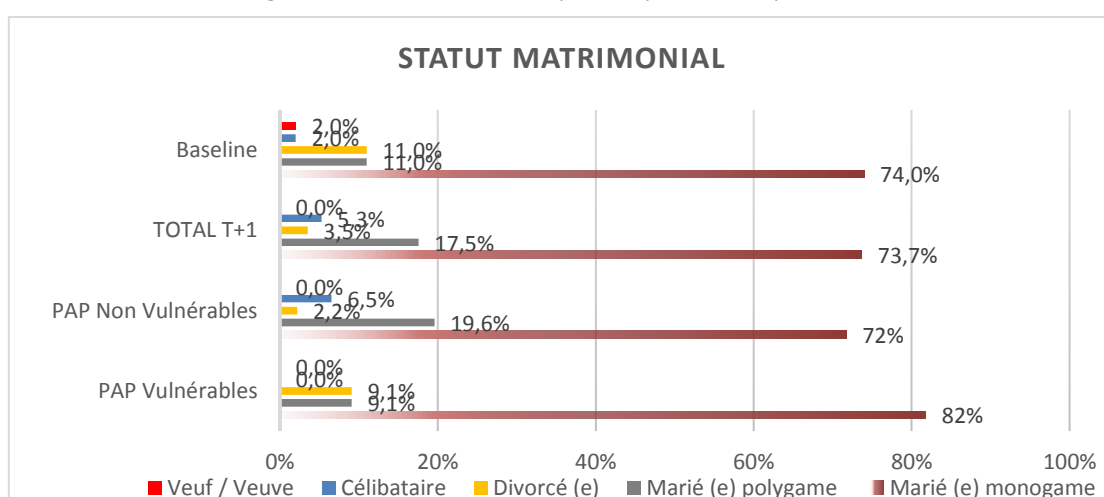
Figure 4: Profil genre ex-post des personnes déplacées



Source: Enquête DIA février 2023

Sur la nuptialité, on constate une stabilité dans la frange des monogames qui sont légèrement plus nombreux chez les personnes vulnérables tandis que la moyenne reste similaire à celle connue dans la situation initiale. Les célibataires diminuent de moitié comparé à la situation initiale et se retrouvent principalement dans la frange des non vulnérables. Les veufs et veuves qui représentaient 2% dans le profil de base disparaissent, certainement au gré des mariages. Nous remarquons plus de changements chez les polygames qui passent de 11 à 18% dans la population-mère avec une présence plus marquée chez les impactés non vulnérables. Le nombre de filles et garçons en âge de scolarisation dans les ménages reste relativement faible avec un (1) individu, la présence étant plus marquée dans les ménages des personnes non vulnérables avec une moyenne de 20%.

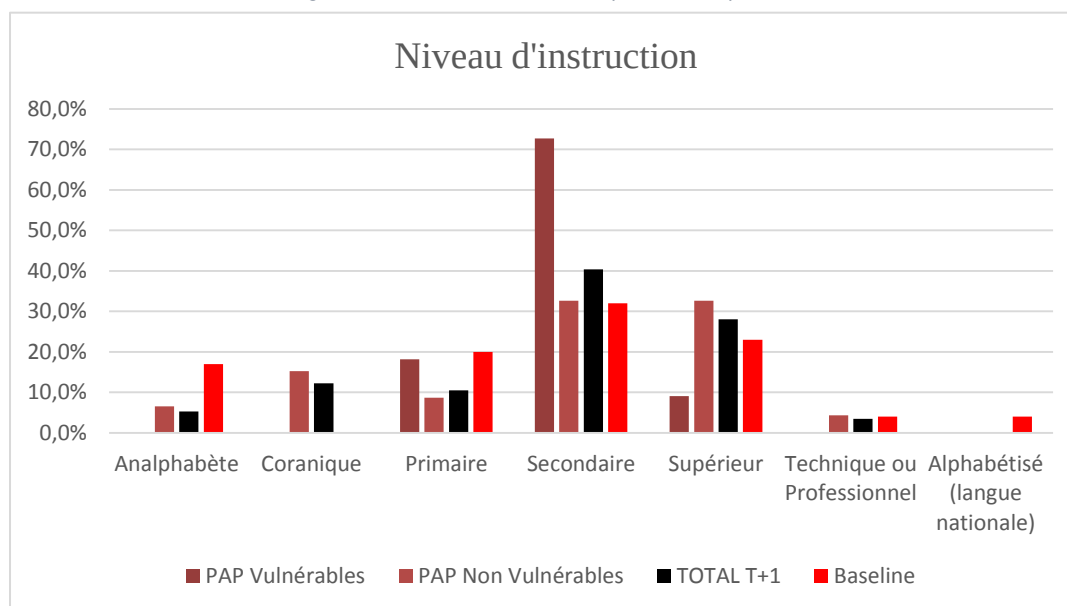
Figure 5: Statut matrimonial ex-post des personnes déplacées



Source : Enquête DIA février 2023

La situation du niveau d'instruction des personnes déplacées a changé. Cette situation peut être liée à la volatilité du déclaratif entre les deux enquêtes comme à un phénomène de "retour à l'école". Les changements sont plus marqués chez les instruits de niveau primaire et secondaire qui passent respectivement de 21 à 11% et de 32 à 40%. Tous les autres niveaux d'instruction ont connu des évolutions qui ont du sens et demeurent positifs pour les enquêtes.

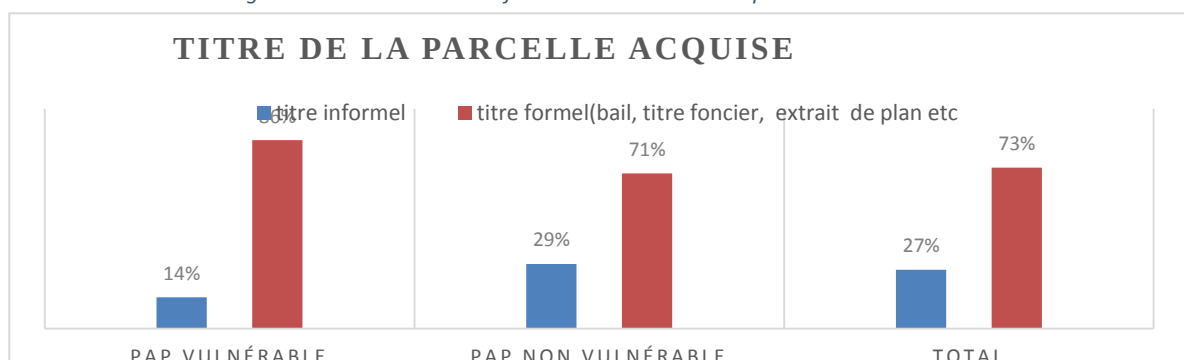
Figure 6: Niveau d'instruction ex-post des enquêtés.



Source : Enquête DIA février 2023

Les personnes déplacées ont individuellement perdu en moyenne 329 m² de terres destinées à l'habitat. Si la majorité d'entre elles ne disposait pas de titre formel pouvant sécuriser une propriété, nous constatons que les acquisitions post-déplacement revêtent plus d'empreinte de sécurité foncière par la formalisation. C'est ainsi que 73% des PAP ayant acquis des terrains après la réinstallation disposent d'un papier pouvant prouver leur acquisition avec des niveaux de reconnaissance des droits variables.

Figure 7: Niveau de sécurité foncière des nouvelles acquisitions des PAP



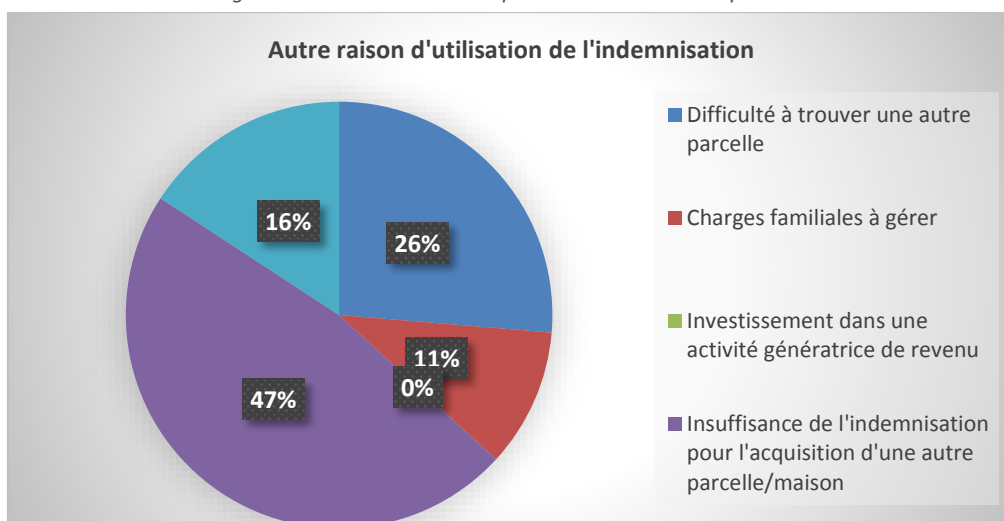
Source : Enquête DIA février 2023

Le niveau d'accès aux services sociaux de base est satisfaisant sur l'eau et l'énergie. Bien que n'ayant pas une situation de référence dans le profil de base, nous constatons que les taux d'accès enregistrés sur l'eau et l'électricité qui sont à 95% sont corrects comparés à la situation nationale (98,8% pour le sous-secteur de l'Hydraulique urbaine et 91,3% pour le sous-secteur de l'Hydraulique rural). Par contre le niveau d'accès à l'assainissement est bas avec 45%, niveau bien en deçà des moyennes en milieu urbain et en milieu rural (67,4% milieu urbain et 42,3% milieu rural).

La situation de handicap et de maladie chronique était de 28% dans le profil initial. Il est presque similaire à la situation initiale chez les personnes vulnérables avec 27% et est moins bas chez les enquêtés non vulnérables avec un taux de 15%. Globalement le niveau d'accès à une structure de santé de proximité pour les personnes déplacées est de 79%. Dans le domaine de l'emploi, nous notons une augmentation des actifs dans les sous-secteurs du commerce et du transport dont les effectifs initiaux ont presque doublé. Les emplois dans le sous-secteur de l'Administration, de l'Agriculture et celui de l'Élevage restent stables, au même niveau, tandis que les emplois du secteur hôtelier, en crise, disparaissent.

L'augmentation des emplois dans le commerce et le transport peut être corrélée aux investissements faits à partir de l'argent des indemnités. En effet, ceux qui n'ont pas acquis une autre parcelle à partir des indemnités avancent des raisons variées dont la plus saillante est l'insuffisance des indemnités. Mais, nous remarquons que des personnes déplacées ont destiné l'argent des indemnités à compléter des investissements ou à en entreprendre de nouveaux. La figure suivante présente les motifs déclarés pour lesquels douze (12) personnes, soit 22% des enquêtés n'ont pas acquis de nouvelles parcelles.

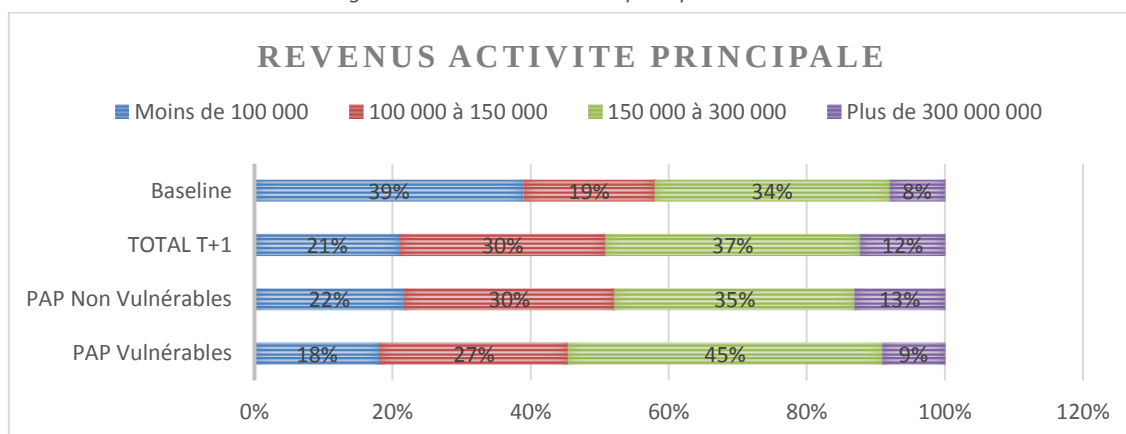
Figure 8: Raison de la non-acquisition d'une nouvelle parcelle



Source : Enquête DIA février 2023

Il ressort de ces chiffres, que cinq (5) personnes sur douze (12), soit 47 % de cette catégorie n'ayant pas encore acquis de terrain de remplacement, jugent les montants de l'indemnisation insuffisants. Le revenu moyen tiré de l'activité principale des personnes déplacées est de 243 754 FCFA auquel peuvent être ajoutés 18 871 FCFA tirés d'une activité secondaire pour des revenus totaux du ménage tournant autour de 349 581 FCFA. Ces moyennes cachent des disparités entre les personnes vulnérables et celles qui ne le sont pas. Elles gagnent respectivement 182 727 et 258 348 FCFA.

Figure 9: Revenus de l'activité principale de la PAP



Source : Enquête DIA février 2023

Tableau 11: Matrice d'analyse de l'évolution des conditions socioéconomiques et sociodémographiques des PAP

Rubriques	Code	Indicateurs	Unités	Valeur			
				Baseline	T+1		
						PAP vulnérables	PAP non vulnérables
1. Démographie	1.1	Taille ménage PAP	personnes		11	10	11
	1.2	Nombre de personnes en charge	personnes		11	10	11
	1.3	Marié (e) monogame	%	74%	74%	82%	72%
	1.4	Marié (e) polygame	%	11%	18%	9%	20%
	1.7	Célibataire	%	11%	5%	0%	7%
	1.8	Divorcé (e)	%	2%	4%	9%	2%
	1.9	Veuf / Veuve	%	2%	0%	0%	0%

Rubriques	Code	Indicateurs	Unités	Valeur			
				Baseline	T+1		
						PAP vulnérables	PAP non vulnérables
	1.10	Proportion de filles en âge de scolarisation de la PAP	nombre		1	1	1
	1.11	Proportion de garçons en âge de scolarisation de la PAP	nombre		1	1	1
2. Niveau d'instruction	2.1	Analphabète	%	17%	5%	0%	7%
	2.2	Coranique	%	0%	12%	0%	15%
	2.3	Primaire	%	21%	11%	18%	9%
	2.5	Secondaire	%	32%	40%	73%	33%
	2.6	Supérieur	%	23%	28%	9%	33%
	2.7	Technique ou Professionnel	%	4%	4%	0%	4%
	2.8	Alphabétisé (langue nationale)	%	4%	0%	0%	0%
3. Habitat	3.1	Proportion des ménages disposant d'une propriété non formelle	%		27%	14%	29%
	3.2	Proportion des ménages disposant d'un titre de propriété reconnu (bail ou titre foncier)	%		73%	86%	71%
	3.3	Superficie moyenne terrain ou maison perdu	m2		329	253	347
	3.5	Proportion ménage PAP ayant accès eau potable *	%		95%	91%	96%
	3.6	Accès à l'électricité *	%		95%	91%	96%
	3.7	Accès à l'assainissement *	%		45%	45%	45%

Rubriques	Code	Indicateurs	Unités	Valeur			
				Baseline	T+1		
						PAP vulnérables	PAP non vulnérables
4. Emplois	4.1	Agriculture	%	6%	7%	10%	6%
	4.2	Pêche	%	0%	0%	0%	0%
	4.3	Élevage	%	2%	2%	0%	2%
	4.4	Commerce	%	11%	18%	30%	15%
	4.5	Transport	%	6%	4%	10%	2%
	4.6	Administration	%	26%	26%	10%	30%
	4.7	Restauration et hôtellerie	%	2%	0%	0%	0%
	4.8	Artisanat	%		21%	10%	23%
	4.9	Technicien de surface			0%	0%	0%
	4.10	Service domestique			0%	0%	0%
	4.11	Services privés ou gouvernementaux	%		11%	20%	9%
	4.12	Autre (Spécifiez	%		12%	10%	13%
	4.13	Nombre de dépendants avec activité génératrice de revenu dans le ménage	%		1	1,33	1,24
5. Revenus	5.1	Revenus de l'activité principale de la PAP	F CFA		243 754	182727	258348
	5.2	Revenus de l'activité secondaire de la PAP	F CFA		18 871	12500	19815
	5.4	Revenus moyen du ménage	F CFA		349 581	142222	404471
6. Dépenses moyennes / mois	6.1	Moins 100 000	%		16%	0%	19%
	6.2	100 000 à 150 000	%		21%	100%	4%
	6.3	150 000 à 200 000	%		23%	0%	28%

Rubriques	Code	Indicateurs	Unités	Valeur			
				Baseline	T+1	PAP vulnérables	PAP non vulnérables
	6.4	200 000 à 250 000	%		14%	0%	17%
	6.5	250 000 à 300 000	%		7%	0%	9%
	6.6	300 000 et plus.	%		19%	0%	23%
	6.7	Dépenses transport /semaine	F CFA		6 989	3670	7886
8. Structure / dynamique organisation	8.1	Appartenance à des OCB	%		26%	9%	30%
9. Santé	9.1	Proportion ménage PAP ayant accès à une structure de santé	%		78%	73%	79%
	9.2	Proportion de PAP souffrant d'un handicap/vivant avec une maladie chronique	%	28%	18%	27%	15%

Source : Enquête DIA février 2023

3.4. Processus de mise en œuvre de la réinstallation : leçons apprises des acteurs

3.4.1. Consultations et participation des PAP

Les consultations et la participation des PAP sont des préalables importants dans la préparation d'un Plan d'Actions de Réinstallation (PAR). La consultation passe d'abord par l'information et la communication. L'idée est d'informer les personnes impactées sur le processus de réinstallation, les préalables administratifs à respecter, les indemnités et la résolution des plaintes après installation.

On faisait des communiqués régulièrement pour informer les populations sur les délais de recensement. Des crieurs publics ont été fréquemment utilisés pour faire passer les informations. La commission travaillait aussi avec les relais et les délégués de quartiers. A Djougop, c'est le chef de village qui était le relai, il était chargé de véhiculer toutes les informations au niveau du village. (Pv consultations\3-Notes-Consultation-prefet)

La communication visait l'exhaustivité du recensement. L'objectif était d'alerter les populations de la première phase du projet qui porte sur l'identification des concernés. Ce projet a privilégié l'approche communautaire en impliquant les relais et délégués de quartier qui sont des acteurs locaux légitimes avec un bon ancrage local. La communication de masse avec les crieurs publics a été utilisée afin d'informer le maximum de personne dans cette zone. De plus, l'implication des relais a permis une bonne communication interpersonnelle par les Visites à Domicile (VAD) qui sont une bonne occasion pour discuter de bouche à oreille des avantages de la réinstallation.

Des réunions et des rencontres ont été organisées dans le cadre du projet avant et pendant la réinstallation. Dans la plupart des cas, l'objet de ces rencontres étaient de nous informer sur les besoins d'acquisition de terres pour reloger les populations de la Langue de Barbarie, mais aussi sur les options de réinstallation ou l'indemnisation. [...] Au début, je ne voulais pas céder ma maison, mais comme c'était presque une obligation, j'ai proposé qu'on me donne une indemnisation mixte (parcelle de remplacement plus de l'argent). Les autorités m'ont finalement dit qu'elles ne peuvent me donner qu'une compensation en espèce. La seule information que j'ai eue à ce propos est qu'ils n'ont pas pu trouver des terres.
Entretien_personne_Déplacée physique_M8SOW

D'amont en aval, la consultation a été annexée par une implication des PAP. En effet, il est important d'impliquer les populations bénéficiaires du projet à l'élaboration du processus de mise en œuvre. Ce fait marquant et loué par les personnes affectées a été l'occasion de discuter des modalités du déplacement, du plan d'indemnisation, mais aussi de la gestion des plaintes après acquisition. La consultation et la participation ont facilité la réussite de l'approche participative et intégrative mise en place. Les personnes impactées se sont senties impliquées dans la formulation et la négociation.

3.4.2. L'indemnisation : un problème d'équité

Un diagnostic de l'indemnisation dans le processus pose un problème d'équité dans la compensation des personnes déplacées. Même si une rapidité de paiement et une bonne prise en charge des réclamations font partie des points positifs, l'équité de l'indemnisation des populations reste un point faible. La plainte de certaines personnes impactées est que le calcul du taux d'indemnité n'est pas le même pour tout le monde. Par exemple, une personne avec une maison construite en dur reçoit moins qu'une autre avec une maison plus précaire.

Je ne sais pas sur quelle base l'indemnisation a été calculée, tout ce que je sais est que cela n'est pas du tout équitable car, il y'a une personne déplacée dont la maison a été construite en zinc et qui a reçu une indemnisation plus conséquente que la mienne alors que ma maison était entièrement construite en dur. J'ai reçu une indemnisation en espèces puisque les autorités

nous ont fait savoir que c'est l'unique option disponible. Entretien_PAP_Déplacé physique_OS

À la question de l'équité qui a entaché le processus d'indemnisation, s'ajoute un problème de communication. Les PAP dénigrent le non-respect des engagements des experts chargés de la négociation avant le déplacement.

Comment jugez-vous cette indemnisation ? Elle est insuffisante car les prix des parcelles ont grimpé, j'ai dû acheter une parcelle de remplacement de 225m² à quatre millions cinq cent FCFA alors qu'elle coûtait moins d'un million à l'époque. (...) Lors des rencontres il nous a été clairement expliqué qu'il est possible de choisir le type de compensations qui nous convient le plus. Moi j'ai choisi une compensation en espèces. Non, je n'ai pas reçu d'informations concernant les méthodes d'évaluation des biens, ils m'ont proposé une somme que j'ai acceptée. Entretien_PAP_Déplacée Physique_BNDD

Il s'avère que la méthode d'évaluation des biens n'a pas été bien respectée et les PAP n'ont fait qu'accepter une somme qui leur a été proposée sans discussion préalable. La hausse des prix des terrains n'a pas facilité l'acquisition d'une nouvelle parcelle par les PAP qui fustigent l'inadéquation entre biens perdus et indemnisation reçues.

3.5. Pertes et plaintes : une réinstallation ponctuée de préjudices socio-économiques

3.5.1. Diagnostic des pertes et réclamations

La réinstallation a occasionné une désarticulation des modes de vie et des activités des personnes déplacées. En effet, les préjudices sont plus socio-économiques dans le sens où la réinstallation a eu des conséquences sur l'habitat des personnes, leur mode vie, mais aussi la rentabilité de leurs activités. Les pertes sont aussi matérielles. Certaines PAP estiment avoir une parcelle plus réduite comparée à leur ancienne parcelle qui leur permettait de vivre avec plus d'espace et du maraîchage et de l'élevage.

J'ai perdu une maison dans laquelle j'habitais avec ma famille. C'était une très grande maison de plus de 1000 m². Maintenant avec la compensation que j'ai reçue, je me suis procuré une autre maison, mais plus petite de 300 m². Cette maison nouvellement acquise avec la compensation reçue ne permet pas d'élever des animaux comme me le permettrait celle que j'ai perdue. Entretien_PAP Déplacée physique_M8SOW

Cet extrait d'entretien d'une personne déplacée illustre bien la situation post installation. Les personnes impactées n'arrivent plus à exercer leurs activités socio-économiques. Le site dédié au recasement et la promiscuité des maisons ne sont pas propices à une activité lucrative.

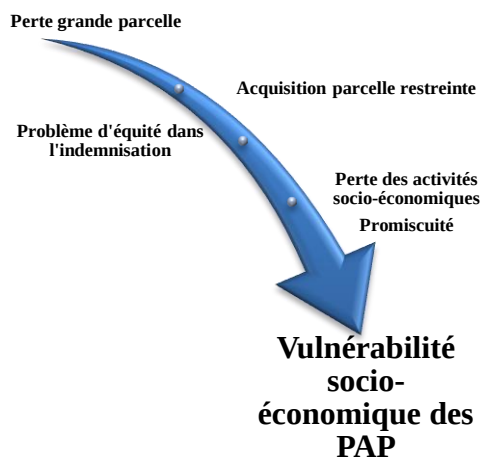


Figure 10: Effets de la réinstallation sur la vulnérabilité des personnes impactées

Cette figure présente les effets du projet de recasement dans la vie sociale des PAP. Le fait de perdre une grande parcelle au profit d'une plus petite doit être mis en rapport avec le problème d'indemnisation inéquitable expliquée plus haut. Certaines personnes impactées ont reçu des sommes qui ne leur permettaient pas d'acquérir une parcelle de même standing que celle qu'elles ont cédée. Cette situation engendre une reconfiguration de l'espace de vie et entraîne la perte des activités socio-économiques en plus de la promiscuité. En sus de cette situation de vulnérabilité interne, le site de recasement est en manque de services sociaux de base.

3.5.2. Mécanismes de gestion des plaintes

Pour gérer les réclamations, le projet a mis en place une commission communale. Les agents municipaux sélectionnés ont reçu une formation de renforcement de capacité sur la procédure d'enregistrement et de gestion des plaintes. Dans l'exercice de ses tâches, la commission a reçu un lot de matériels composé d'un registre, des stylos, des crayons, d'un smartphone, une puce plus un montant équivalent à 150 000 qui représente le total de trois mois des frais de fonctionnement de la commission. La commission est composée de cinq membres qui ont été tous choisis sur la base de leur engagement et de leurs compétences. Le président de la constitution est le maire lui-même, l'autre est le président de la commission sociale, le président de la commission de l'environnement. De manière générale, les plaintes reçues sont liées aux omissions dans le cadre du recensement, mais aussi à des réclamations de compensation qui ne respectent pas toujours les normes.

Il y a une plainte aussi que nous avons reçue qui concerne une PAP décédée et qui avait deux femmes. Le problème qui se pose en premier lieu et que chaque femme veut désigner un représentant pour réclamer leurs compensations. Mais l'autre problème est que les limites géographiques de la parcelle faisant l'objet de plainte ne sont pas connues et les actes de ventes présentés aussi ne sont pas en conformes. Pv consultations\\5-Notes-MSA

Les plaintes sont gérées de manière consensuelle. Des réunions ont été tenues au niveau de la mairie afin de rendre compte du travail des experts et de discuter sur la délibération finale.

3.6. Les limites du processus de réinstallation

Les limites de la mise en œuvre du PAR sont multiples et regroupent plusieurs facteurs interdépendants. Les problèmes sur la réinstallation des PAP sont liés d'abord à l'information qui a été servie aux bénéficiaires. En effet, l'analyse montre que les informations sur les taux d'indemnisation n'ont pas été satisfaisantes pour certaines personnes qui avouent ignorer la somme exacte qu'elles devaient recevoir. À cet effet, l'indemnisation devient un point faible de la mise en œuvre du déplacement. Nous avons montré dans les développements ci-dessus que certaines personnes affectées sont en situation de vulnérabilité socio-économique. Cette vulnérabilité est sans aucun doute due aux transformations du milieu de vie : passage d'une parcelle grande à une petite parcelle, difficulté d'exercice des activités socio-économiques, pauvreté. Ce contexte de vulnérabilité est aussi à mettre en exergue avec la question de la sécurisation foncière. Certaines personnes impactées ont eu des difficultés pour acquérir une parcelle à moindre prix et conforme à leur volonté. L'insécurité foncière dont ont été victimes les PAP est à mettre en relation aussi avec les limites du projet de réinstallation. Cette insécurité foncière est due à la fluctuation du prix des parcelles. Les prix n'étant pas stables, les sommes reçues lors de l'indemnisation ne permettaient pas d'avoir une parcelle comparable à celle cédée. Les pertes occasionnées par les déplacements n'ont pas été totalement compensées. Les nombreuses plaintes ont eu pour soubassement les pertes.

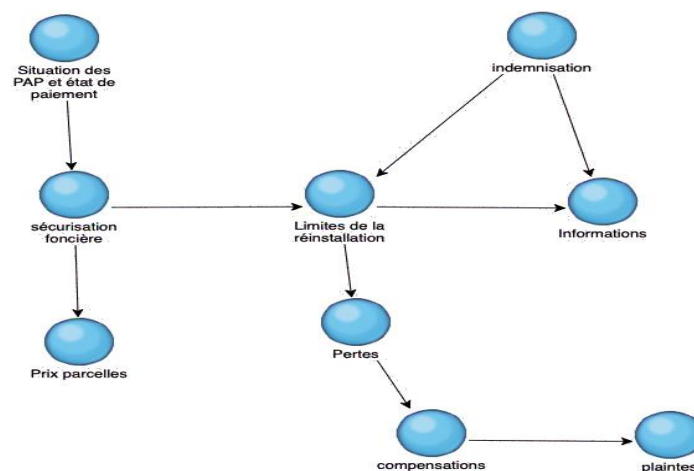


Figure 11: MindMapping des limites de la réinstallation

3.7. Les points forts du processus de réinstallation

La réussite du PAR dépend d'un ensemble de facteurs. Ces derniers ont trait à la mise en œuvre du projet, mais aussi à la négociation de la réinstallation.

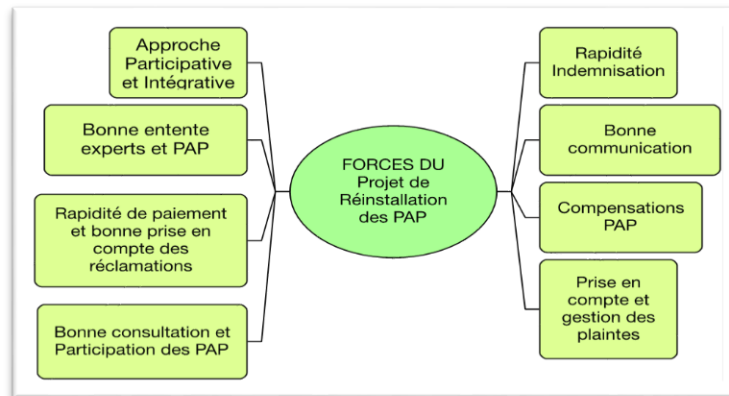


Figure 12: MindMapping des Forces de la réinstallation

Sur cette figure, nous pouvons voir que l'approche participative et intégrative a été la clé de voûte de la réussite de la réinstallation. Le fait d'impliquer les personnes impactées dans les discussions et l'élaboration de la stratégie de réinstallation a facilité l'adhésion de tout un chacun au projet. En d'autres termes, la bonne consultation et la participation des personnes affectées par le projet à la mise en œuvre du projet ont été décisives. À cela s'ajoute la bonne entente entre la cellule de suivi du projet et les personnes impactées. La rapidité de paiement et la bonne prise en compte des réclamations lors des plaintes sont aussi des points forts. Cela a été facilité par une bonne communication sur les objectifs du projet aux personnes affectées par ce dernier afin qu'elles cèdent leurs parcelles, mais aussi une bonne information sur les compensations. Nous pouvons aussi citer la bonne stratégie de prise en compte des plaintes et leur gestion au niveau de la commune par la commission chargée de l'exécuter.

Conclusion

L'analyse du processus de réinstallation des populations déplacées dans le cadre du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (Sénégal) révèle une dynamique complexe, marquée par des succès notables et des défis persistants. L'approche participative et intégrative adoptée dans la mise en œuvre du projet a constitué un pilier fondamental de sa réussite. L'implication active des personnes affectées dans les discussions et l'élaboration de la stratégie de réinstallation a favorisé une adhésion collective au projet, facilitant ainsi sa réalisation. La bonne communication sur les objectifs du projet et les modalités de compensation a également joué un rôle crucial dans l'acceptation du processus par les populations concernées. Néanmoins, le projet a rencontré des obstacles significatifs, notamment en termes d'équité dans l'indemnisation

et de préservation des conditions socio-économiques des personnes déplacées. La transition vers des parcelles plus petites et la difficulté à maintenir certaines activités économiques ont engendré une vulnérabilité pour une partie des personnes affectées.

L'instabilité des prix fonciers a également compliqué l'acquisition de nouvelles parcelles comparables à celles cédées, soulignant les limites du système d'indemnisation mis en place. Ces constats soulignent l'importance d'une approche holistique dans la conception et la mise en œuvre des projets de réinstallation. Il est crucial d'intégrer non seulement les aspects matériels de la réinstallation, mais aussi les dimensions socio-économiques et culturelles qui façonnent la vie des communautés déplacées. La gestion efficace des plaintes et la rapidité des paiements ont constitué des points forts du processus. Cependant, ces aspects positifs ne doivent pas occulter la nécessité d'une réflexion approfondie sur les mécanismes d'évaluation et de compensation des biens, ainsi que sur les stratégies de préservation et de restauration des moyens de subsistance. En définitive, cette étude met en lumière la complexité inhérente aux projets de réinstallation et l'importance d'une approche multidimensionnelle prenant en compte les réalités socio-économiques locales. Elle souligne également la nécessité d'un suivi à long terme pour évaluer l'impact réel de tels projets sur la qualité de vie des populations déplacées et pour ajuster les stratégies en conséquence.

Références bibliographiques

- Banque mondiale, 2016. « Cadre environnemental et social de la Banque mondiale », Washington, D.C. Licence: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.
- Banque mondiale., 2001. Politique Opérationnelle OP 4.12-Réinstallation involontaire-Annexe A ; version révisée 2011.
- Ballet J, Bazin D, Pelenc J., 2015 « Justice environnementale et approche par les capacités », *Revue de philosophie économique*, n°1, Vol. 16, p.13-39
- Berger P et Luckmann T., (2012), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Collin
- Blot J et Spire A., « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du Sud », *L'Espace Politique* [En ligne], 22 | 2014-1, mis en ligne le 17 mars 2014, consulté le 26 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/2893> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.2893
- Cernea M., 2003. Pour une nouvelle économie de la reinstallation. Critique sociologique du principe de compensation. ERES | *Revue internationale des sciences sociales*. 2003/1 n° 175 | p. 39-48.
- République du Sénégal., Loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique.

République du Sénégal., DÉCRET N° 64-573 DU 30 JUILLET 1964 fixant les conditions d'application de la loi n° 64-46 du 11 juin 1964, relative au domaine national.

République du Sénégal., Loi n°2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière.

République du Sénégal., LOI N° 76-66 DU 2 JUILLET 1976 portant Code du domaine de l'État.

République du Sénégal., Rapport final du Plan d'Actions de Réinstallation du Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis.

Sané Y., 2013, « La politique d'habitat du Sénégal: une mutation permanente », *Les cahiers d'Outre-Mer, Revue de géographie de Bordeaux*, n° 263 p. 289-392.